

C'EST LA VIE DE CHÂTEAU

et maintenant Bern qui menace de partir



ÉLECTIONS EUROPÉENNES

MACRON LE PROGRESSISME, C'EST MOI

Macron a raison de relever le gant lancé par Salvini et Orbán : deux conceptions de l'Europe s'affrontent, société ouverte contre société fermée. Mais le choix qui nous sera donné en mai prochain est-il vraiment binaire ?

La campagne en vue des prochaines élections européennes sera clivante. Populistes contre progressistes, comme l'annonce le président de la République. Mais, avant tout, monde globalisé contre identités nationales, et société multiculturelle contre homogénéité des peuples. Tels sont les thèmes d'un scrutin qui s'annonce être un référendum à l'échelle de l'Union européenne, et qui sera précédé par plusieurs élections nationales et régionales (le 9 septembre en Suède ; le 14 octobre en Bavière, plus tard au plan local en Belgique et en Pologne), débouchant sans doute sur d'autres percées ou confirmations de l'impact des droites illibérales.

Clairement désigné par le Premier ministre hongrois et le ministre de l'Intérieur italien comme l'adversaire idéologique principal, stupidement vilipendé par un obscur député français Les Républicains qui l'a nommé « président Rothschild » (à propos, le parti d'Orbán est toujours membre du Parti populaire européen, comme LR), Emmanuel Macron a raison de se poser en chef de file des adversaires du populisme de droite. Il est d'ailleurs, en Europe, le seul à pouvoir le faire, tant la social-démocratie semble en fin de course, et la droite conservatrice destinée, par myopie ou complaisance, à imiter platement, et plutôt mal, le discours identitaire de l'extrême droite. Il existe évidemment un troisième choix, celui de la gauche radicale. Mais dans l'état actuel des forces politiques, ce n'est pas faire injure à La France insoumise, Podemos, Syriza et Die Linke d'écrire qu'ils n'ont pas (encore ?) une audience assez large pour être l'alternative globale, à l'échelle des 28 pays de l'Union, au vote populiste anti-immigration.

Cela étant, Emmanuel Macron est-il la figure de proue du camp « progressiste » ? Oui, si on entend par là qu'il est attaché au libéralisme social et à la société ouverte, celle qui a pour credo



la primauté des droits individuels telle que peut la concevoir l'honnête homme de la culture classique, héritier des Lumières. Ses partisans ajouteront que son modèle social, la « flexisécurité » danoise, est le moins mauvais de tous, dans la mesure où il sauvegarde des filets de protection sociale qui garantissent contre le darwinisme économique absolu des ultralibéraux. Ses adversaires rétorqueront qu'il s'agit d'un recul par rapport aux acquis de la protection sociale française entérinés, de haute lutte, en 1945. Les plus perspicaces pourraient ajouter que le modèle social français est aussi le produit du catholicisme social, parce que perdue dans la République un fond culturel catholique qui se heurte de plein fouet au luthéranisme dont Macron a fait l'éloge à Copenhague. Sans compter que la flexibilité danoise a un prix : le compromis historique de la droite, des sociaux-démocrates et des libéraux avec le populisme anti-immigration incarné par le Parti du peuple, qui a mommé son soutien sans participation au gouvernement minoritaire conservateur en faisant adopter la législation la plus restrictive d'Europe occidentale sur l'accueil des réfugiés et des migrants.

Le défi, pour Emmanuel Macron, va être de concilier son constat, juste, que l'identité des peuples se réveille partout, avec un agenda « progressiste ». Rien que le concept, évoqué par lui dans son discours à la conférence des ambassadeurs, de la « psyché profonde » des peuples, qui rappelle fort « l'âme » que détectait chez eux Gustave Le Bon, mérite une explication de texte. Puis, il lui faudra entrer dans le dur. Dire qui peut venir en Europe, comment et à quelles conditions. Qui est réfugié et qui ne l'est pas. Qui peut devenir français et qui ne le peut pas, ce que la République laïque tolère et ce avec quoi elle refuse de s'accommoder. Cela s'appelle des choix binaires. Avec des propositions progressistes ? Nous verrons.

Jean-Yves Camus

LA GRANDE AVENTURE, TINTIN SIGOLÈNE VINSON

AIMER ENCORE

Sarah aimerait aimer encore. Elle a 67 ans et siffle les jeunes hommes dans la rue : « Oh ! celui-là, je voudrais le bouffer ! » « Han, celui-là, mais qu'il est beau. Il est beau, hein ? » Oui, il l'est. Ils le sont tous, parce qu'ils passent par les yeux de Sarah, qui aimerait aimer encore. « Mon mari m'a quittée quand j'avais 40 ans. Depuis, je galère. La semaine dernière, j'étais invitée au mariage de mon amie Madeleine, je pensais que, là, j'allais trouver mon bonheur. Du coup, j'ai acheté une belle robe rouge, mais une taille en dessous de ma taille. Je n'ai pas pu la mettre, je croyais qu'en rentrant le ventre ce serait possible... J'ai dû me rabattre sur une robe noire. Aucun mec m'a remarquée parce qu'on aurait dit que je m'étais trompée d'événement, que je m'étais préparée pour un deuil... »

Elle a l'air un peu triste mais rigole quand même de son malheur : « C'est peut-être une chance d'être seule, je peux draguer tout ce qui

passé sans que quelqu'un vienne m'emmerder avec une crise de jalousie. Si la loi sur le harcèlement de rue était applicable pour les femmes qui harcèlent les hommes, je finirais mes jours en prison... » Tout à coup, elle a un doute : « La loi ne s'applique pas aux femmes, hein ? » Pour tout dire, la loi sanctionnant le harcèlement de rue n'est pas encore en application. Ouf ! elle respire mieux. « Je m'en fous, même quand elle sera passée et qu'elle sera applicable aux femmes harceleuses, je continuerai à dire aux jeunes hommes qui me plaisent qu'ils me plaisent. »

Elle crâne, ça se sent. « D'accord, si je parle fort, c'est que ça ne va pas bien. C'est dur, je trouve, de ne plus faire l'amour. Pas de ne plus le faire, mais de ne plus avoir la perspective de le faire parce que personne ne vous regarde. Brigitte Macron a bien de la chance d'être avec un beau mec, mais je pense que le couple présidentiel vit

hors-sol, comme on dit... La réalité, ce n'est pas ça. La réalité, c'est moi qui, avec une petite retraite de rien du tout, me paie des cours de gym pour rentrer dans une robe rouge dans laquelle, malgré tous mes efforts, je ne rentre pas... » Un jeune homme athlétique lui sourit, elle voudrait l'inviter à prendre un verre : « Il ne voudra pas, hein ? » Qu'elle essaie. Elle essaie et se fait rembarrer. « Vous vous dites que je ferais mieux de m'occuper des hommes de mon âge, hein ? Je veux bien, mais à condition qu'ils soient riches. Eargent, c'est peut-être la seule chose qui me permettrait d'oublier qu'ils sont aussi vieux que moi... » Elle n'est pas si vieille, elle ne comprend simplement pas qu'aimer encore, c'est trop énorme, c'est trop d'ambition, qu'il faut y renoncer, que la retraite, à notre époque, n'est pas un temps à vivre d'amour et d'eau fraîche, même à taux plein. « C'est con, j'aurais bien voulu, moi... » ■

À LA MANIVELLE

GÉRARD BIARD

L'ONU VOILE BABY-LOUP

On pensait que c'était une affaire classée. Eh bien, non. L'ONU, rien de moins, vient de déterrer la hache de guerre contre la crèche Baby-Loup, quatre ans après l'arrêt définitif de la Cour de cassation. Comme pour l'avortement, les réactionnaires religieux et leurs supplétifs ne renoncent jamais. Le Comité des droits de l'homme, l'un des organes de surveillance du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, spécifiquement chargé du respect du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, a décrété le 10 août que Fatima Afif, l'éducatrice licenciée pour ne pas avoir respecté le règlement intérieur de la crèche en refusant d'enlever son voile lorsqu'elle était avec les enfants, avait été victime d'une « atteinte à la liberté de religion », doublée d'une « discrimination intersectionnelle basée sur le genre et la religion ».

Avant toute chose, saluons la performance. On aimerait que tous les salariés licenciés s'estimant lésés puissent ainsi aller défendre leurs droits devant les Nations unies. Ensuite, interrogeons-nous : l'ONU a-t-elle toujours raison ? Non. L'OMS, par exemple, qui est un organe de l'ONU, a attendu jusqu'en 1990 pour retirer l'homosexualité de la liste des maladies mentales – la France l'avait fait en 1981 –, sans qu'une quelconque entité onusienne chargée des droits humains s'en émeuve.

Cela posé, cette décision appelle quelques commentaires. À défaut d'être surprenante – l'ONU est, depuis des années, le lieu privilégié d'où le Vatican et l'Organisation de la coopération islamique lancent, main dans la main, leurs attaques contre la laïcité, les droits des femmes et le droit au blasphème –,

Militantisme barbu

cette « condamnation » est intéressante. Par son vocabulaire. La formule « discrimination intersectionnelle » n'appartient pas au vocabulaire juridique, mais militant. Ce qui trahit la véritable nature de cette manœuvre, qui consiste moins à faire valoir les droits d'une salariée supposément licenciée à tort – d'ailleurs, contrairement à ce que claironnent certains médias, ce comité n'est pas un « tribunal » et ses avis sont purement consultatifs – qu'à valider l'agenda de l'islam politique, qui a fait du port du voile son étendard, et à faire reconnaître comme un « droit » ce qui n'est rien d'autre qu'un instrument de discrimination – le voile « marque » les femmes comme socialement inférieures.

Même observation quant à la supposée « atteinte à la liberté de religion ». Il ne s'agit pas dans cette affaire de liberté de religion – qui relève de la liberté de conscience et n'a jamais été déniée à Fatima Afif –, mais de liberté de manifester sa religion – en l'occurrence, ici, de l'afficher et de la revendiquer –, qui est régie par la loi et soumise à certaines limites. Dans le cas de la crèche Baby-Loup, qui s'adresse à un public de toutes origines, ethnies et religions, la stricte neutralité religieuse est requise. C'est la raison pour laquelle elle figure dans son règlement intérieur. Mais cette neutralité s'entend à la lumière de la loi de 1905. Ce n'est pas une neutralité « bienveillante », qui, dans la conception anglo-saxonne de la séparation des cultes et de l'État, reconnaît toutes les religions, mais une neutralité « athée », qui n'en reconnaît aucune, comme le stipule l'article 2 de la loi. Dans le cadre de cette neutralité, tout affichage religieux – voile, croix, kippa, turban, chemise de nuit orange... – est par conséquent exclu.

Cet avis n'est donc qu'un vulgaire tract militant, qui s'inscrit dans la guerre acharnée que mènent religieux radicaux et communautaristes de tout poil contre la laïcité et l'universalisme. La France peut évidemment se torcher avec. Mais elle n'échappera malheureusement pas à un énième débat, les tenants de l'islam politique et leurs nombreux relais associatifs et médiatiques y veilleront. Il reste à savoir quelle sera la position d'Emmanuel Macron dans ce débat. On a le droit d'être inquiet... ■